Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 100 (1964)

Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pq 10421 Register am Sellus Gpl. 7i

MONTREUX 10 JANVIER 1964 Ce ANNÉE No 1

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S. A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 62 47 62 Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

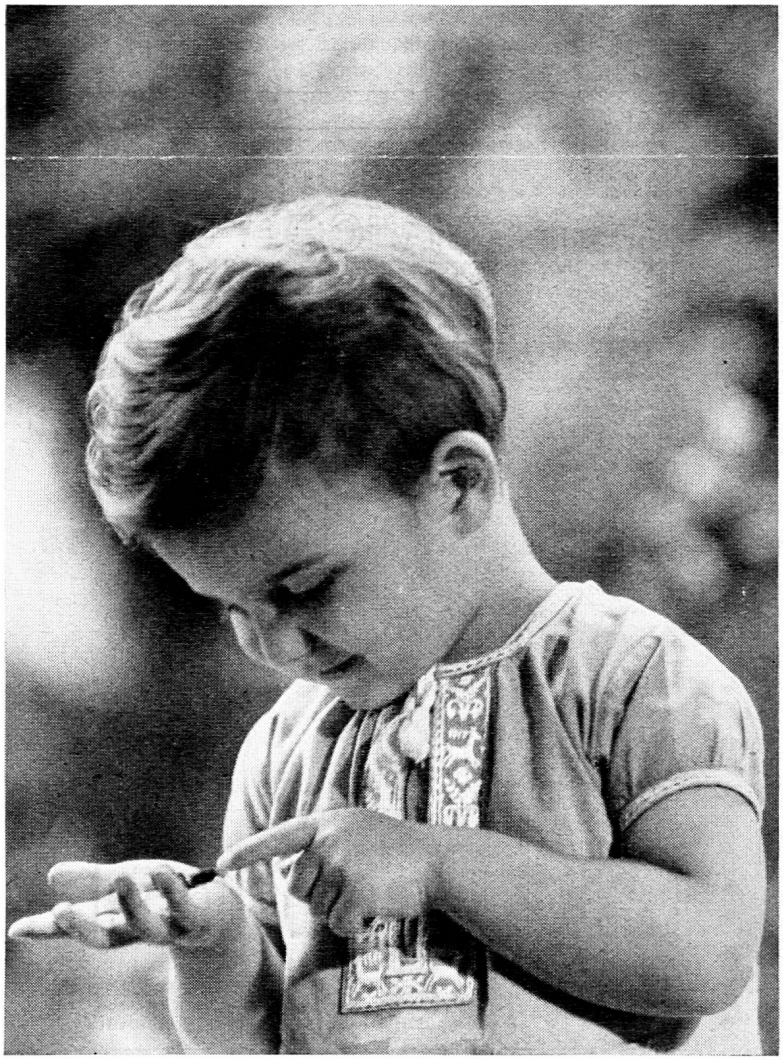

Confiant vers l'an neuf

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SUISSE BERNE

L'Ecole Suisse de

MILAN

cherche pour avril 1964
un maître secondaire de langue maternelle française

principalement pour l'enseignement du français dans les classes de la 5e à la 11e année scolaire (élèves de 10 à 16 ans), de la gymnastique, éventuellement du dessin et du chant.

Traitement et caisse de pension selon les normes du Département fédéral de l'Intérieur ; en outre allocations supplémentaires selon état civil et années de pratique.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du président du conseil, M. Jacques Cornut, Via Appiani 21, Milan, auquel les offres manuscrites avec curriculum vitae, copies de certificats, références et photographie, devront parvenir jusqu'au 15 janvier 1964.

restaurant
self-service
la Rochelle

entrée par les Grands Magasins
AUX EPIS D'OR
rue du Commerce

Reproduire textes, dessins, programmes, musique, images, etc., en une ou plusieurs couleurs à la fois à partir de n'importe quel « original », c'est ce que vous permet le

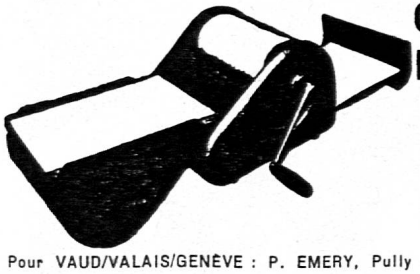

CITO
MASTER 115

L'hectographe le plus vendu dans les écoles, instituts, collèges. Démonstration sans engagement d'un appareil neuf ou d'occasion.

Pour VAUD/VALAIS/GENÈVE : P. EMERY, Pully - tél. (021) 28 74 02
Pour FRIBOURG/NEUCHATEL/JURA BERNOIS :
W. Monnier, Neuchâtel - tél. (038) 5 43 70. — Fabriqué par Cito S.A., Bâle.

Café-brasserie international

Place du Cirque — Tél. (022) 24 07 29 — **Genève**
Local du Corps enseignant genevois

Restaurant du Jura
St-Cergue

Famille Ruffieux-Gardé Tél. 9 96 31

Aberegg-Steiner & Cie S.A.
Fliederweg 10, Berne 14
La maison de confiance pour la confection de vos
CLICHÉS
Duplicatas - Galvanos - Stéréos - Photolithos

Berufs- und Frauenfachschule Basel
(Frauenarbeitsschule)

Ecole professionnelle et ménagère met au concours le poste d'une

maîtresse ménagère

de langue française.

Charges : enseignement complet d'une 9e année scolaire à base ménagère — classe de vingt élèves — 28 heures par semaine.

Jeunes filles qui se préparent à un apprentissage (vendeuse, téléphoniste, aide-pharmacienne, etc.) nécessitant des connaissances en langue française.
Les élèves de cette classe ont eu, durant quatre ans, des leçons obligatoires de français à l'école réale.

Poste intéressant pour candidate ayant, à part sa profession ménagère, le sens pédagogique fondamental et une bonne formation dans sa langue maternelle.

Offre détaillée avec curriculum vitae à envoyer à la Direction de la Berufs- und Frauenfachschule Bâle, Kohlenberggasse 10.

Erziehungsdepartement Basel-Stadt.

Pour vos imprimés

une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

COMITÉ CENTRAL COMITÉ CENTRAL

Vœux

Le Comité central adresse à tous les membres de la SPR ses vœux les meilleurs pour l'année qui commence. Il souhaite en particulier que le corps enseignant prenne une conscience toujours plus nette de la nécessité d'être actif sur le plan corporatif. Il exprime enfin le vœu que 1964 nous apporte sans tarder les premières réalisations dans un domaine qui lui est particulièrement cher : l'Ecole romande.

VAUD VAUD

Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne ; tél. /021) 27 65 59
Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz

Candidature au Comité central

La section de Lausanne propose la candidature d'Emile Buxcel, brevet 1949, instituteur à Lausanne.

Famille - Ecole

Au terme de ce débat, une constatation : Tous les correspondants — que nous remercions encore une fois ici — s'entendent sur la nécessité d'une collaboration Famille - Ecole. Tous recommandent d'engager ou — si c'est déjà fait — de poursuivre le dialogue qui doit nous conduire, nous les enseignants, à une meilleure connaissance des élèves qui nous sont confiés, du milieu où ils évoluent, connaissance propre à nous donner la clé de certains comportements et, par là même, de nous permettre de mieux accomplir notre tâche d'éducateurs.

Dialogue qui permet d'autre part à l'école de renseigner la famille, de l'informer des difficultés que rencontre l'enfant en classe, de ses succès aussi, des méthodes qu'on y emploie, des buts qu'on se propose, du travail qu'on y fait, des prolongements éventuels de ce travail à domicile.

Collaboration fructueuse donc, puisque de part et d'autre elle enrichit les interlocuteurs, mais collaboration efficace dans la mesure seulement où de chaque côté on fasse preuve d'objectivité, de bonne foi et pour autant que parents et pédagogues, tous éducateurs, aient le désir sincère de mettre en commun leurs problèmes, leurs préoccupations, de les résoudre dans un climat d'entière confiance, qu'ils aient le souci de ne pas éluder les points délicats. Il y faut, vous le savez mieux que moi, infiniment de tact, parfois beaucoup de persuasion.

Ce peut être aussi pour nous, instituteurs, peu habitués à la controverse — nos auditoires habituels ne nous y formant guère — l'apprentissage de la souplesse. J'entends par là l'entraînement à respecter l'opinion d'autrui, à compter avec elle surtout lorsqu'elle diverge de la nôtre ; l'entraînement à la réfuter, au besoin, avec des arguments persuasifs parce qu'ils sont le reflet d'une conviction profonde.

Cette façon de faire doit contribuer à valoriser le corps enseignant. Par un tel comportement, par les services qu'il peut être appelé à rendre au cours de cette collaboration constructive, par sa totale disponibilité, celui-ci peut exercer une influence salutaire sur la société par le truchement des parents.

Mais cette collaboration, si utile soit-elle, doit se faire dans des limites bien définies. Sur le plan technique, l'instituteur, tout comme le charbonnier, doit être maître chez lui. Dans sa classe, les décisions lui appartiennent. Il est le spécialiste responsable parce que, à ce moment-là, lui seul a tous les éléments en mains pour prendre des décisions valables. Sa personnalité, son caractère, ses connaissances, les éléments qui composent sa classe le guideront dans le choix des méthodes, des procédés et des techniques. Il n'est plus question seulement d'instruire l'enfant de tels parents, il s'agit de diriger, d'organiser la collectivité qu'est la classe, et c'est là un tout autre problème. Sur ce plan particulier, presque partout où les parents — ou certaines associations — ont voulu en quelque sorte se substituer aux autorités scolaires, de graves conflits en sont résultés, conflits préjudiciables au rapprochement de la famille et de l'école.

C'est donc cet équilibre qu'il faut chercher à réaliser : une grande disponibilité du maître et de la part des parents un effort confiant d'abandon de leurs enfants en des mains étrangères, certes, mais bien intentionnées. Car c'est peut-être là un des obstacles essentiels : certains parents — et c'est humain — rejettent facilement sur le maître seul la responsabilité des progrès trop lents, ou l'absence de progrès, de leur enfant alors que de très nombreux facteurs entrent en considération, en particulier les aptitudes de l'élève.

Collaboration difficile du fait que souvent les parents qui pourraient en tirer le plus grand profit n'ont pas de temps à consacrer à ces problèmes ou, pour d'autres raisons, se dérobent.

Collaboration difficile aussi parce que les maîtres de plus en plus chargés (effectifs, difficultés d'enseignement de plus en plus grandes, manque d'attention et de concentration des élèves, conditions de travail défavorables pour diverses raisons...) deviennent de moins en moins disponibles et aspirent souvent, la classe terminée, les corrections faites, les tâches du lendemain préparées, à secouer toutes préoccupations d'ordre scolaire.

Parents, vous pourriez nous aider dans notre tâche en défendant l'école chaque fois que l'occasion vous en est donnée. Vous contribueriez ainsi à la revaloriser aux yeux du public, à la remettre en bonne place. Vous nous rendriez la tâche moins difficile, moins « usante » en créant ainsi autour de nous une atmosphère de compréhension. Vous feriez aussi œuvre utile auprès de vos enfants qui verraient l'école d'un œil plus favorable. Vous les enverriez chaque jour vers une institution qui représente pour eux un véritable privilège.

Vous pourriez aider à créer, ou prendre l'initiative de créer, dans chaque localité importante, ces « centres

d'accueil » qui seraient ouverts tous les jours aux enfants qui ne trouvent pas au foyer l'aide bienvenue, indispensable parfois, sur le plan scolaire, centres où l'enfant serait aidé dans la préparation de ses tâches, suivi dans ses difficultés, autre moyen de rendre la classe plus sereine. On donnerait ainsi la possibilité au maître de se vouer avant tout à l'enseignement alors que trop souvent il doit se borner au rôle de répétiteur de toutes les notions déjà oubliées. On mettrait mieux à contribution ses compétences, laissant à d'autres le soin de tâches plus fastidieuses, certes, mais plus faciles.

Vous auriez là, sur le plan général, une belle œuvre à réaliser.

En résumé, nous vous informerions, nous vous apporterions notre expérience dans le domaine où nous sommes des praticiens. Vous nous aideriez à défendre l'école — si imparfaite soit-elle — en toutes circonstances et, animés du même esprit constructif, nous tenterions ensemble de l'améliorer après en avoir défini les objectifs. Vous admettriez qu'en dehors de nos défauts, de nos énervements, d'une certaine déformation professionnelle, nous avons comme vous le désir de conduire l'enfant sur le chemin des valeurs sûres, le souci de rechercher avant tout l'épanouissement de la personne.

Ayant ainsi dressé, en quelque sorte, la « carte de la collaboration », nous en connaîtrions mieux les écueils et atteindrions plus aisément le but.

Mais, de grâce, laissez-nous seuls responsables — dans les limites de l'organisation scolaire officielle — de la conduite de la classe.

Pour le comité central SPV : *R. S.*

Rectification : Rapport Collectivité SPV de la SVSM

Un mastic rendant incompréhensible toute la fin de « L'hospitalisation, serpent de mer », *nous publions le texte tel qu'il aurait dû paraître dans l'« Educateur », No 45, du 20 décembre 1963, en priant le rapporteur F. Petit, de bien vouloir excuser les responsables de cette malencontreuse erreur typographique.*

L'hospitalisation, serpent de mer ?

Il faut y revenir. C'est toujours le problème le plus redoutable. Rappelons que ceux qui se contentent de la chambre commune d'un établissement hospitalier ayant signé la convention vaudoise n'ont aucun souci à se faire (tous leurs frais sont couverts s'ils ont une assurance DH 8 (maladie seule) ou CG 8 (maladie et accidents). Chaque assuré devrait avoir au moins cette base d'assurance. Le 60 % de nos collègues s'est assuré pour un complément de 10 fr. à 30 fr. par jour, certains poussant la prévoyance jusqu'à 50 fr. par jour.

Le règlement des frais d'hospitalisation en salle commune est simple. L'hôpital réclame 23 fr. La Caisse assure le payement de 15 fr. et le complément de 8 fr. est à la charge de l'assuré. Si cet assuré est au bénéfice d'un complément de 8 fr., le tour est joué, si l'on permet cette expression.

Le problème est moins simple en cas d'hospitalisation en clinique, ou en chambre privée d'un établissement hospitalier. La caisse paie des prestations, selon le tarif médical cantonal, qui s'élèvent, en moyenne, entre 10 et 15 fr. (cela dépend de la nature de l'hospitalisation). En particulier, la prestation forfaitaire n'est que de 2 fr. 50 par jour. C'est très faible, nous en convenons, mais l'assurance complémentaire permet justement de corriger cette faiblesse.

Educatrices des petits : Nouveau comité

Au cours de son assemblée générale, la Société vaudoise des Educatrices des petits a renouvelé son comité. Il se compose de la manière suivante :

Présidente : Mme Jacqueline Geiser, Lausanne.

Vice-présidente : Mlle Christiane Chevalley, Chernex sur Montreux.

Caissière : Mlle Rose Laurent, Lausanne.

Secrétaire corresp. : Mlle Raymonde Bachmann, Lausanne.

Secrétaire procès-verb. : Mlle Marianne Oberli, Ste-Croix.

Membres adjoints : Mlles Pierrette Beetschen, Glion et Annette Kuffer, Grancy sur Cossonay.

Toute correspondance est à adresser à J. Geiser, 16, av. Tivoli. Lausanne.

En ce début de 1964, nous présentons nos meilleurs vœux à ce nouveau comité en lui souhaitant beaucoup de satisfactions tout au long de son mandat.

Nous disons merci au comité sortant pour tout ce qu'il a fait, tout particulièrement à Mlle S. Ogay, qui vient de quitter la présidence. (Réd.)

Compléments de salaires communaux

Blonay et Saint-Légier

Années de service à Blonay (respectivement à St-Légier)	Allocation de base annuelle	Prime d'ancienneté	Total
1re et 2e année	700.—	100.—	800.—
3e à 5e année	700.—	300.—	1000.—
6e à 8e année	700.—	500.—	1200.—
9e à 11e année	700.—	700.—	1400.—
12e année et au-delà	700.—	800.—	1500.—

Les instituteurs mariés et les institutrices ayant des charges de famille propres reçoivent le 100 % de ces allocations ; les instituteurs et les institutrices célibataires le 75 % et les institutrices mariées le 50 %.

Entrée en vigueur : 1er janvier 1964.

Aigle

Maître marié	1500.—
Maître célibataire	1000.—
Maître dont le conjoint a une activité lucrative	500.—
Veufs avec charges de famille assimilés aux mariés.	

Cheseaux

400.— prime de base (servie à tous).
50.— par année de service à Cheseaux.
20 % du loyer dépassant 1500.—.
10 % aux femmes mariées sans charge de famille.
1200.— maximum possible.

Sainte-Croix

Personnel ayant de 1 à 3 ans d'enseignement dans la commune	150.—
Personnel ayant de 4 à 9 ans d'enseignement dans la commune :	
Célibataires :	400.—
Mariés ou mariées avec charges de famille	600.—
Mariées sans charge de famille	400.—
Personnel ayant 10 ans et plus dans la commune	900.—

Cours de « Jeunes secouristes »

D'un journal de classe « Gais refrains » (Cachemaille, Pully) nous tirons les lignes que voici.

« Les 3 et 17 septembre, le 1er octobre, nous avons suivi un cours de premiers soins aux accidentés.

» Au premier cours, nous avons exercé toutes sortes de pansements. Au deuxième cours, nous fixons des attelles à une jambe fracturée.

» Au troisième cours, nous pratiquons la respiration artificielle. Le 15 octobre, nous subissons les épreuves de l'examen pratique. Toute la classe obtient l'insigne Croix-Rouge-Jeunesse.

» Nous exprimons notre sincère reconnaissance à nos sympathiques moniteurs, M. Robert et Mme Joost. Nous remercions la direction des écoles qui a payé les frais du cours. »

Dès février 1964, nous prendrons de nouvelles inscriptions (frais Fr. 1.— par élève pour l'ensemble des cours). Les directives sont à disposition auprès du soussigné.

Pour la commission CRJ de la SPV :
R. Joost, Platane 1, Prilly.

L'Ecole des parents... Pourquoi ?

Les membres du corps enseignant sont nombreux à se poser cette question, bien qu'ils reconnaissent volontiers que, de nos jours, une information des parents sur les problèmes de l'éducation familiale soit loin d'être inutile. Mais leur interrogation se porte plutôt sur la nécessité d'une institution qui leur paraît venir s'ajouter à beaucoup d'autres, et dont on peut se demander si elle a des chances d'être efficace.

Afin de permettre au corps enseignant, ainsi qu'à la presse et à tous les travailleurs sociaux, de se faire une idée sur son activité, l'Ecole des parents de Lausanne vous invite à assister à une séance d'information, qui aura lieu le jeudi 16 janvier 1964, à 17 h., à la Salle des Vignerons, Gare de Lausanne.

Excellente occasion de faire connaissance avec ses responsables (dont quelques membres du corps enseignant) et les divers moyens qu'ils envisagent pour aborder les parents.

Excellente occasion aussi d'offrir notre collaboration, que nous savons très souhaitée.

5e cours de la Croix-Rouge de la jeunesse

Ce cours, dont le thème général était « Une éducation pour apprendre à aider », eut lieu à Heiden du lundi 7 octobre au mercredi 9. L'hôtel du Parc offrit son hospitalité à une trentaine de participants. Quelques-uns, empêchés d'assister à tout le cours, firent cependant le voyage pour une seule journée. Quelques inspecteurs, des membres des autorités et des commissions scolaires prirent part aux travaux. Les participants venaient, pour la plupart, de la Suisse orientale ou centrale. Le soussigné représentait la Commission de la Croix-Rouge de la jeunesse de la SPV, la Suisse romande, si on le lui permet.

Mais pourquoi ce cours eut-il lieu à Heiden ? C'est là que vécut Dunant à la fin de sa vie et c'est là qu'il mourut en 1910. La station s'enorgueillit, depuis une année, d'un monument dédié à Dunant.

Le cours était placé sous la direction de W. Bosshart, maître d'application à Saint-Gall, mais l'inspiratrice en était notre collègue Marti Hohermuth, de Saint-Gall, également. En assumaient la responsabilité l'« Arbeitsgemeinschaft » du même canton, la Croix-Rouge suisse de la Jeunesse et le « Lehrerverein » de Saint-Gall.

Le **lundi matin,** le professeur Dr Georg Thürer, de Saint-Gall, donna la première conférence sur « Henri Dunant et l'humanité, l'esprit humanitaire à l'époque des guerres mondiales ». Cette conférence mériterait un compte rendu pour sa richesse et son originalité. L'orateur montra le rôle qui pourrait incomber à l'avenir à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, la Ligue créant un climat de confiance malgré les frontières et dans un monde sans cesse divisé. En esquissant une vie de Dunant, il montra quel était l'héritage laissé par ce dernier et quel est le devoir de notre époque en présence d'une nouvelle notion de l'humain et de l'esprit humanitaire.

Les participants assistèrent, l'après-midi, à des leçons données par deux collègues à des élèves de 6e, puis de 2e et 3e années, Mademoiselle Hohermuth, qui a la responsabilité de la section de la Croix-Rouge de la Jeunesse du canton de Saint-Gall, rendant compte du travail de sa classe, montra comment elle introduit l'esprit de la Croix-Rouge de la Jeunesse parmi ses élèves, cela sans nuire le moins du monde aux exigences du programme. Cette première journée se termina par une causerie du soussigné, causerie que nous pourrions intituler « Sur les traces de Dunant ».

Mardi. Première conférence du Dr Bachmann, membre du CICR: «Les devoirs du Comité international de la Croix-Rouge ». L'orateur se référa à un passé récent et même à l'actualité pour illustrer son exposé et montrer la tâche délicate du CICR.

Deuxième conférence d'un jeune collègue de Spiez, délégué de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge dans sa campagne de secours en Algérie. Le témoignage était de première main, l'exposé très vivant, l'orateur ayant à sa disposition des diapositifs de son séjour parmi les réfugiés.

En fin de matinée, discussion.

M. Grauwiller, ancien inspecteur et président de la Croix-Rouge de la Jeunesse de Suisse allemande introduisit le travail qui attendait les participants au cours de l'après-midi. « La fiche de travail, un moyen d'enseignement à l'école ». Mais c'est aussi à une nouvelle optique à apporter dans certaines disciplines que M. Grauwiller consacra son exposé. Dans la leçon de rédaction, par exemple, le portrait doit dépasser l'observation du modèle ; l'élève s'efforcera de le connaître mieux, de le comprendre. La géographie est l'étude d'autres hommes dans leur milieu.

Les participants furent ensuite répartis en groupes chargés de préparer des fiches de travail. La fraction à laquelle était rattaché le soussigné prépara une fiche sur le Tibet, en se servant d'illustrations.

Mercredi matin. Leçon sur les Conventions de Genève, pour une classe de l'école secondaire de Heiden, par W. Bosshart.

En fin de matinée, les groupes présentèrent leurs fiches de travail. Elles furent examinées par M. Grauwiller.

Le dernier après-midi était réservé à la représentation d'une pièce de théâtre en trois tableaux écrite pour des enfants par M. A. Schmucki, maître secondaire : « La Croix-Rouge à l'heure de sa naissance ». Ce fut un succès.

A 16 heures, les participants se séparèrent en espérant se retrouver l'année prochaine.

Le délégué CRS-SPV :
Louis Germond.

Memento

18.1.64 : Assemblée des délégués, 14 heures, Restaurant du Grand-Pont, Lausanne.

25.1.64 : Huitième Congrès SPV, 8 h. 30, cinéma Capitole, Lausanne.

15-17.2.64 : AVMG : ski, relâche, Morgins.

14-15.3.64 : AVMG : ski, haute montagne, Mont Velan.

5-11.4.64 : AVMG : ski de printemps, Bretaye, Zermatt ; ski de haute montagne, Alpes bernoises.

Rapport d'activité du Comité central de la Société pédagogique vaudoise pour l'année 1963

Introduction

L'ouverture de notre secrétariat central, en avril, a été l'événement marquant de cette année.

Réforme de structure de l'Ecole vaudoise et revalorisation des salaires ont dominé l'ensemble de nos préoccupations. Une fois de plus, nous nous excusons de présenter dans ce rapport un certain nombre seulement des objets traités par le Comité central durant l'exercice écoulé.

Secrétariat central

Comme prévu, l'appartement que nous avions réservé dans notre bâtiment des Allinges 2 a été restauré, meublé et équipé en machines. Notre secrétaire est entré en service en avril, et, grâce à son expérience, a pu se mettre d'emblée « dans le bain », et soulager le C.C. Nos séances se font maintenant dans notre salle de conférences, ce qui est bien agréable. Les comités de la SVMS et de la SPR se montrent également satisfaits du local mis à leur disposition.

Réforme de structure de l'Ecole vaudoise

Notre dernier « Bulletin d'information » vous a donné des renseignements émanant de nos quatre délégués à la commission de réforme de structure officielle. Nous ne nous attarderons donc pas, dans cet exposé, sur les dispositions envisagées par cette commission. Son président, Me Freymond, de Duillier, en a rédigé le rapport dans les dernières semaines de l'année 1963 et l'a adressé au Conseil d'Etat.

Comment, dès aujourd'hui, les opérations vont-elles se dérouler ? La SPV aura-t-elle la possibilité de se manifester à nouveau avant que le projet de réforme prenne forme de loi ? Telles doivent être les principales questions que se posent les enseignants primaires vaudois à l'heure actuelle. Tâchons de répondre.

Le rapport remis au Conseil d'Etat doit être étudié et discuté par cette autorité. A la lumière de données qui ont pu échapper à la commission de réforme de structure, des modifications seront probablement apportées au projet ; il est possible qu'une nouvelle étude, sur des points particuliers, soit confiée à l'ancienne commission ou à une nouvelle ; les associations d'enseignants seront alors consultées sur ce projet dans sa nouvelle forme ; puis, l'ouvrage sera présenté au Grand Conseil qui, à son tour, l'acceptera en bloc, l'amendera ou le rejettera ; du jour où le Grand Conseil se sera prononcé pour un projet, celui-ci prendra force de loi. Viendra alors la période transitoire de l'application progressive. Nul ne peut dire le temps que prendront ces diverses opérations.

Voyons maintenant quel rôle la SPV a joué jusqu'à présent dans l'élaboration du projet en fin d'année 1963.

Tout au long des quatre ans qu'ont duré les débats de la commission des 40, la SPV a eu en permanence quatre délégués au sein de cette assemblée. Nous désirons ici rendre hommage à ces collègues pour leur dévouement inlassable au cours de débats souvent ardus, où des prises de position s'affirmaient, où il s'agissait de défendre des principes de valeur sans rompre pour autant le dialogue. Merci donc à Mlle Ducraux, A MM. R. Michel, R. Pasche qui fut remplacé par J.-P. Rochat, P. Badoux à qui succéda J.-F. Ruffetta.

Afin de permettre à nos délégués de représenter valablement la SPV, nous avions créé notre propre commission de réforme de structure. Cette dernière fut convoquée à de nombreuses séances et s'efforça d'éclairer nos représentants sur les principes et les tendances en honneur dans notre société. Certains membres de notre commission, soucieux de voir défendus avec vigueur tels principes de base de la réforme, auraient voulu que nos délégués fussent mandatés de manière catégorique ; la commission SPV a préféré leur faire confiance, leur permettant ainsi de prendre pleinement part aux débats de la commission officielle ; ils n'en ont pas moins reçu la mission de défendre fermement les objectifs essentiels que nous leur avions fixés. Nous pouvons affirmer que leurs interventions ont été généralement couronnées de succès.

Signalons également le travail efficace d'une sous-commission que nous avions créée d'entente avec le comité de la Société vaudoise des maîtres secondaires et celui de l'Association des maîtres de classes supérieures. Les études de cette sous-commission mixte ont permis à l'un de nos délégués d'élaborer un « Projet d'aménagement d'une division générale » devant grouper, dans la future structure de notre école, les élèves répartis actuellement dans les classes générales de l'école secondaire et dans les classes supérieures. L'Association des maîtres de classes supérieures a marqué son adhésion à ce projet.

Un projet d'aménagement d'une division pratique devant grouper les élèves de l'actuel degré supérieur de l'école primaire a été préparé par J.-P. Rochat ; ce projet a été discuté et amendé par une deuxième sous-commission que nous avons créée.

Rappelons enfin notre enquête du printemps 1963, dont le dépouillement a paru dans l'« Educateur » No 39, du 8. 11. 63.

Et maintenant, que reste-t-il à faire ? Quelles doivent être nos préoccupations à venir ?

Le projet de réforme de l'Ecole vaudoise présente le cadre général de notre future école. Restent à élaborer les dispositions de détail. Là encore, les associations d'enseignants doivent se manifester. Les programmes, plans d'études, horaires, méthodes éventuelles, livres divers doivent être revus ou créés pour chacune des articulations de la nouvelle structure. Une sous-commission, créée par nos soins, a déjà mis le point final à un premier rapport sur la future division pratique. Nous allons mettre sur pied sous peu une sous-commission qui se penchera sur le détail des premières années scolaires (scolarité du premier degré) ; une autre devra entreprendre la mise au point du cycle d'orientation ; la division générale sera probablement reprise par l'ancienne sous-commission mixte ; nous ne négligerons pas non plus les problèmes de la formation des maîtres et des écoles enfantines. On le voit, il y a encore du pain

sur la planche et nous devrons faire appel à de nombreuses bonnes volontés pour que la SPV continue à prendre, dans cette refonte de nos institutions scolaires, la part de responsabilités qui lui incombe, qu'elle a le devoir et le droit d'assumer dans un esprit de collaboration constructive avec nos autorités.

Salaires

Commençons ce chapitre en revenant sur une bonne nouvelle toute récente : la réadaptation de nos traitements au coût de la vie (5 % calculés sur nos traitements de base de 1961). D'aucuns jugeront sévèrement cette entrée en matière, faisant remarquer que cette nouvelle ne doit pas être qualifiée de « bonne » puisqu'elle ne fait que souligner l'infernale spirale du renchérissement de la vie. Nous leur donnons entièrement raison !...

Quelques mots à propos de cette allocation complémentaire. A l'assemblée des délégués 63, le vœu avait été émis qu'une démarche soit faite, visant à obtenir un effet rétroactif équitable. Nous avons transmis cette demande par le canal de la Fédération des fonctionnaires. Le chef du Département des finances a fait remarquer qu'il faudrait, pour cela, aller devant le Grand Conseil pour une modification du Statut des fonctions publiques. Comme plusieurs autres changements sont en préparation, il vaut mieux attendre de tout présenter en une seule fois, ce qui nous semble en effet logique. En attendant, et pour nous donner en partie satisfaction, M. Graber a proposé d'arrondir à 5 (au lieu de 4,2 environ) le pour-cent de l'augmentation de l'allocation prévu dès janvier 1964. Cette mesure nous procure un avantage de 0,8 % pour un temps probablement très bref, en compensation d'une perte moyenne d'environ 2 % sur toute l'année 1963. Espérons donc que notre demande de rétroactivité sera prise en considération et trouvera application dans un délai des plus courts.

Notre délégué à la commission paritaire, R. Pasche, traite dans son rapport de la question de l'égalité de salaire entre le personnel masculin et féminin ; il s'offre à répondre aux questions qui lui seront posées à l'assemblée.

Lorsque l'égalité de salaire sera réalisée, il sera indispensable que les allocations de ménage et pour enfants soient substantiellement réajustées. Votre comité et vos responsables lutteront de leur mieux dans ce domaine.

La requête SPV demandant l'étalement de nos fonctions sur deux classes de plus demeure pour l'instant dans le fameux lot des quelque cinquante autres requêtes diverses qui attendent, pour avoir leur tour, que soit liquidé le problème de l'égalité de salaire. L'année 1964 verra-t-elle ces documents sortir de leur sommeil ? Nous l'espérons.

Caisse de pension

L'année 1963 a vu le Grand Conseil se pencher sur l'art. 20 de la LCP. L'« Educateur » No 12, du 29. 3. 63, vous a donné des explications très claires à ce sujet.

Les rentes AVS devant subir prochainement une forte augmentation, nous veillerons, de concert avec la Fédération, à ce que le montant du « pont AVS » suive le mouvement. Rappelons que ce « pont » est servi par la Caisse de pension.

L'exposé de notre délégué A. Nicole (« Educateur » du 20.12.63) montre la situation financière actuelle de notre Caisse de pension.

Nous sommes heureux de constater la bonne santé des finances de la Caisse de pension. Nous le devons en grande partie à MM. Post et Freymond qui arrivent aujourd'hui au terme de leur mandat de 12 ans au Conseil d'administration et que nous remercions vivement.

Pénurie

Conscients du tort que cause la pénurie d'enseignants à l'école vaudoise en général et au corps enseignant en particulier, nous avons continué à nous préoccuper de ce grave problème. Vous avez pu lire en pages 211 et 709 de l'« Educateur » les différents rapports rédigés à ce sujet.

Le président SPV, accompagné du président de la commission « Pénurie » a eu tout récemment l'occasion de rencontrer le directeur de l'Ecole normale. Dans un entretien fort instructif, nous avons pu mesurer le chemin parcouru par l'Ecole normale ces dernières années face aux exigences actuelles. Notre rapport « Pénurie » ne faisant pas état de cette évolution, nous tenions à la signaler. Rappelons la prochaine ouverture d'une première année d'Ecole normale décentralisée à Yverdon, ce qui déchargera quelque peu l'établissement central.

Souhaitons que le nombre des candidats à l'examen d'admission augmente, afin que la meilleure sélection possible et désirable puisse être faite.

Répétons que **nous attendons de la prochaine réforme de structure une sérieuse revalorisation de l'Ecole vaudoise,** seul moyen efficace d'attirer les jeunes.

Formation accélérée

Comme nous vous en avons informés en son temps, l'occasion a été donnée aux représentants de la SPV et au comité central de suivre de près la formation accélérée de personnes à vocation tardive de 25 à 45 ans. La direction de ces cours a été confiée à notre collègue R. Michel, ainsi que nous vous le disions l'an dernier déjà dans notre rapport ; nous vous renvoyons à ce texte pour ce qui concerne l'organisation de ces cours. Nous exprimerons simplement ici le vif intérêt que les représentants de la SPV ont pris à cette formation ; ils ont pu constater le sérieux et l'enthousiasme que la majorité des candidats apportaient à leur préparation.

A l'heure actuelle, sur 243 personnes inscrites au départ, 65 ont franchi avec succès les diverses difficultés rencontrées et commencent leur « année probatoire » à la tête d'une classe. Souhaitons à ces vaillants rescapés une fin d'apprentissage pleine d'enseignement et couronnée de succès.

Le comité central SPV a décidé d'adopter à l'égard de ces candidats la même position qu'à l'égard des jeunes normaliens chargés de remplacements dès l'automne : le président est allé leur présenter notre Société et les a invités à y adhérer. La majorité d'entre eux ont répondu et bénéficient ainsi des protections que nous sommes en mesure de leur apporter dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions. Nous sommes heureux d'apprendre, par quelques échos, que ces futurs nouveaux collègues ont été bien accueillis par les enseignants chevronnés. Nous souhaitons que chaque membre de la SPV qui en aura l'occasion sache les encourager et les épauler au cours de cette dernière phase de leur préparation.

Relations avec le Département

L'essentiel de nos relations avec le Département cette année a eu pour objet les problèmes de pénurie.

Nous ne revenons pas sur la part qui nous a été faite dans la formation accélérée ; disons seulement ici notre reconnaissance d'avoir pu suivre de si près cette expérience.

Nous avons adressé une lettre au Département au sujet des futurs conseillers pédagogiques, demandant que le titre d'inspecteur soit évité pour ces nouvelles fonctions et qu'elles soient accessibles à tout enseignant sans distinction de brevet. Le Département nous a fait connaître sa position, contraire pour la première proposition, favorable pour la deuxième.

Au début de décembre 1963, une rencontre a eu lieu entre MM. Oguey, Cavin, Ruffetta et votre président au sujet de la méthode Cuisenaire. Nous exposons dans un autre chapitre les décisions qui ont été prises à cette occasion. Nous exprimons notre plaisir de constater que nos cours sont appréciés par le Département. Soulignons le désir de M. Oguey de voir la SPV continuer son œuvre dans la diffusion de la méthode Cuisenaire en collaboration et avec l'appui complet du Département.

Notre secrétaire a eu l'occasion, à de fréquentes reprises, de rencontrer le nouveau chef de service de l'enseignement primaire. M. Cavin demeure très attaché à la SPV et nous donne toujours aimablement les renseignements que nous lui demandons.

Notre vœu est que les occasions de collaborer avec les responsables de notre école nous soient toujours plus largement offertes.

Relations avec nos sections de districts

Comme les années précédentes, les membres du comité central ont eu le plaisir de prendre directement contact avec la plupart de nos sections pour les informer de nos préoccupations essentielles. Sans vouloir nous imposer, nous souhaitons voir se multiplier ces occasions de contact.

Exprimons ici à nos sections nos vœux de vitalité en leur rappelant que c'est par elles que la SPV demeurera active et forte ; c'est dans nos districts que peuvent se nouer des amitiés, se créer des groupes de travail, se mûrir les petits et les grands problèmes de l'heure.

Relations avec nos associations

La SPV compte neuf associations avec lesquelles le comité central entretient les meilleures relations. Chacune a ses propres problèmes et nous sommes heureux de pouvoir apporter, à l'occasion, le poids de la Société tout entière à l'appui de leurs démarches. Nous constatons que le principe mis en vigueur il y a quelques années par l'article 5 de nos statuts est en général respecté et n'entraîne guère de « frottements » ; cette obligation faite à nos associations de passer par le comité central pour toute intervention auprès du Département ne vise en effet qu'à obtenir une meilleure cohésion de la SPV et par là un maximum d'efficacité.

Relations avec la Société vaudoise des maîtres secondaires

Cette année, les occasions de rencontres entre les comités des deux sociétés d'enseignants vaudois n'ont guère été nombreuses. Il faut croire que chacun de son côté est débordé de travail ; nous courons cependant le risque d'œuvrer en vase clos et cela paraît fort regrettable au moment de l'élaboration de nouvelles structures de l'Ecole vaudoise qui doit abaisser les barrières (ou combler les fossés) entre nos deux ordres d'enseignement.

Inscrivons pourtant à l'actif de ces relations un ou deux objets dignes d'intérêt :

Depuis ce printemps le comité secondaire siège dans une de nos salles, aux Allinges, et en paraît satisfait.

Deux commissions mixtes ont été créées par les deux comités ; l'une, signalée au chapitre de la réforme de structure, s'est occupée d'un projet d'aménagement de la future division générale, l'autre s'est penchée sur le problème des allocations familiales et pour enfants. Les comités n'ont pas encore eu la possibilité de se rencontrer pour prendre acte du rapport de cette dernière commission ; c'est au programme du début de l'année 1964.

Une délégation du comité central a été invitée à l'assemblée générale annuelle des maîtres secondaires.

Nous savons que de très sérieux problèmes de réorganisation se posent à la SVMS. Nous souhaitons à nos collègues secondaires de trouver une solution en harmonie avec leurs aspirations.

Nos relations avec la SPR

L'installation du comité SPR aux Allinges permet un contact direct et rapide ; nous avons déjà pu apprécier les avantages de ce voisinage en discutant de préoccupations communes : Exposition nationale, évolution et tendances actuelles de l'école, futur Congrès romand, etc.

Rappelons que nous avons deux représentants au sein de la Commission des affaires scolaires intercantonales (CASIC), institution de la SPR ; qu'une commission intercantonale pour l'Ecole romande (CIPER) œuvrera à l'harmonisation des systèmes scolaires romands. La SPV fournit trois membres à la CIPER, dont sa secrétaire ; de plus, l'un de nos membres fait partie d'une sous-commission chargée de l'étude comparative des programmes des quatre premières années dans les six cantons romands.

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

Crêt-Bérard

L'activité pédagogique la plus marquante reste toujours l'organisation des cours de Crêt-Bérard. Trois jours durant, le Comité SPV voit le couronnement de quelques mois de préparation. Nous ne reviendrons pas sur le détail des cours offerts ; nous relèverons cependant deux points: a) nous avons dépassé, cette année, les possibilités matérielles de Crêt-Bérard et avons dû, bien malgré nous, refuser un certain nombre d'inscriptions ; b) nous avons sollicité et obtenu le concours de spécialistes romands pour les disciplines inscrites au programme du cours. Cette collaboration efficace nous a été fort précieuse et nous tenons à remercier ceux qui l'ont accordée : elle a peut-être discrètement semé « l'esprit de l'Ecole romande »...

La participation particulièrement importante cette année nous a incités à soumettre à nos collègues une modeste enquête. Les résultats de cette consultation doivent nous permettre d'organiser et d'offrir des cours toujours plus profitables. Lors du dépouillement, nous avons été surpris par la grande variété des cours demandés ; mais nous l'avons été tout autant en constatant la quasi-unanimité qui s'est manifestée quant au lieu et à la forme des cours : trois journées consécutives à Crêt-Bérard. Une tradition s'établit.

Méthode de calcul Cuisenaire

Cette méthode d'enseignement du calcul séduit beaucoup d'enseignants et certains cantons romands l'ont déjà adoptée. Lors de la « Journée du calcul » de Crêt-Bérard 1962, nous avons également fait connaître cette méthode ; l'intérêt suscité par cette journée fut à l'origine de nos cours décentralisés du printemps 1963. En effet, pour répondre aux vœux exprimés, 4 cours furent ouverts sous la conduite de 4 collègues lausan-

noises fort dévouées et expertes dans la méthode Cuisenaire. A Lausanne, Vevey et Yverdon ce ne furent pas moins de 80 collègues qui s'initièrent en 5 après-midi.

D'autre part, 2 cours organisés à Crêt-Bérard obtinrent un plein succès. Actuellement, 140 collègues, institutrices pour la plupart, ont reçu les bases nécessaires leur permettant d'utiliser la méthode Cuisenaire dans leur classe.

Cet effort a été suivi par notre Département et, dernièrement, nous nous sommes entretenus avec M. Oguey, conseiller d'Etat, et M. Cavin, notre chef de service. Tous deux ont approuvé le travail déjà effectué. Les propositions que nous avons formulées pour la suite des cours lors de cette entrevue, rejoignaient dans une très large mesure les solutions préconisées par les responsables de notre enseignement. Aussi M. Oguey a-t-il émis le vœu que la SPV continue la diffusion de la méthode Cuisenaire en accord et avec l'appui de son Département.

Nous préparons donc dès maintenant un plan de travail comprenant deux phases : la première consiste à consolider les connaissances acquises lors des premiers cours, consolidation nécessaire à une bonne réussite ; la seconde nous permettra de donner satisfaction à d'autres collègues..

Expo 64

Le problème « Expo » se traite sur le plan SPR. Rappelons que l'enseignement sera évoqué dans le demi-secteur « Eduquer et Créer ». Nos institutions scolaires y seront présentées essentiellement par des affiches, des fresques et des projections de clichés. Une exposition de travaux fera prochainement l'objet d'un appel.

La Direction de l'Expo souhaite obtenir la collaboration des collègues de la région lausannoise pour piloter des classes lors de leur visite. Des pourparlers sont en cours à ce sujet.

Nous avons écrit aux autorités pour souligner les dangers que pourront courir les enfants pendant la durée de l'Expo.

Réclame à la télévision

Les vœux formulés par l'Assemblée générale de janvier 1963 concernant la réclame à la télévision furent transmis au Conseil fédéral au début de février.

Dans le courant de l'année, d'autres associations, en particulier la SPN, ont repris la proposition vaudoise et ont manifesté leur crainte à nos autorités.

En octobre, le président de la SPR et notre collègue Cachemaille assistaient à une séance d'information présidée par Monsieur le Conseiller fédéral Spühler, chef du Département des transports, communications et énergie. Tous les opposants purent exprimer leur point de vue et dire leur appréhension de voir apparaître une certaine réclame sur le petit écran.

Nous ne savons encore ce qu'il adviendra de notre proposition et nous ne pouvons que formuler à nouveau le désir qu'elle soit prise en considération.

Conclusion

Les problèmes qui se posent à la SPV ne diminuent ni en nombre ni en importance. Nous devons demeurer unis pour défendre toujours mieux nos intérêts et ceux de notre école. Je répète mon appel aux jeunes pour qu'ils se penchent sur les préoccupations de notre Société et se préparent à prendre la relève.

Merci aux nombreux collègues qui m'ont aidé à accomplir au mieux ma tâche au service de la SPV. Mes vœux au nouveau C.C. pour une activité fructueuse.

A tous : bonne année !

G. Ehinger.

NEUCHATEL NEUCHATEL

Comité central

Dernière séance de l'année, le 19 décembre, à Neuchâtel. Présidence : M. Jaquet. Renseignements en rapport avec le procès-verbal :

— La souscription en faveur de Skoplje a produit un peu plus de 1000 francs.

— Les sections sont priées de transmettre leurs vœux incessamment en vue du Congrès VPOD de 1964.

— Le président a répondu aux divers points soulevés par notre représentant au Comité de la Guilde de documentation.

— Les rapports des sections sur la semaine de cinq jours sont transmis. Dans l'ensemble, il y a uniformité de vues. Personne ne soupire après son introduction immédiate. On voit toujours la solution la plus simple dans l'adoption de la leçon de 45 minutes comme à l'école secondaire, ce qui s'imposera, au reste, là où primaires et secondaires siégeront dans le même bâtiment. On voudrait aussi connaître plus précisément le résultat de l'expérience dans les communes qui l'ont tentée.

Correspondance :

— Le comité de la SPR demande aux sections de songer au sujet à mettre à l'étude en vue du prochain Congrès romand.

— Le Conseil d'Etat a répondu à la lettre du Cartel concernant la Caisse de pensions. Le retard apporté à l'envoi du bilan technique s'explique par la pénurie du personnel. Par ailleurs, le gouvernement estime que le ton des commentaires de ce bilan n'était nullement déplaisant, relève le bon état de la Caisse, se félicite de sa gérance. Nous apprenions avec satisfaction, le lendemain de la présente séance du CC que l'Etat allait nous octroyer le rajustement de nos traitements par une **hausse de 5 %** à partir de janvier 1964, sur laquelle **ne sera prélevée aucune cotisation de rachat.**

— Une mise au point au sujet des statuts nécessite quelques recherches qui nous obligent à surseoir encore à leur impression.

— Avis de M. Willemin qu'une visite de la fabrique « Niel » (frappe des médailles), au Locle, aura lieu à l'intention des collègues du canton, le mercredi 29 janvier. Des précisions paraîtront dans un prochain numéro de l'« Educateur ». Les présidents de section sont priés de recueillir les inscriptions et de les communiquer à M. W. Guyot, 40, av. G. Perrenoud, Le Locle.

Le Département de l'Instruction publique nous propose d'envoyer un délégué pour prendre part à une visite organisée des écoles de Belgique. M. Jaquet s'y rendra volontiers (du 26 janvier au 2 février).

La **Commission musicale** a retenu l'un des quatre travaux qui lui ont été présentés et a prié son auteur de le mettre sur pied. Après quoi la Commission statuera sur le choix définitif.

La **Commission financière** va se constituer. Les sections voudront bien désigner d'ici à fin janvier les deux délégués auxquels elles ont droit. Il est prévu environ trois séances par an.

Rapports. M. Jean John donne un compte rendu de la dernière séance du Comité romand. Nous renvoyons nos lecteurs à la rubrique romande.

Le chef du Département nous convoquera en janvier au sujet du règlement relatif aux maîtres spéciaux.

Assurance maladie

Les présidents de section sont présents pour nous faire part des vœux exprimés dans leurs districts. Il importe que nous construisions sur des bases uniformes. La plupart des collègues désireraient le remboursement des frais pharmaceutiques au 100 %, et des spécialités sans limitation. On voudrait aussi augmenter l'indemnité journalière de l'hospitalisation. Cependant, on préconise pour la collectivité des prestations assez basses, chacun ayant la faculté de les augmenter selon ses besoins personnels.

Toute la question fera l'objet d'un rapport succinct qui sera envoyé aux sections. L'assemblée des délégués staturaire se prononcera en février sur l'adoption du contrat collectif.

Calendrier 1964

16 janvier : Comité central.
29 janvier : visite de la fabrique « Niel » au Locle.
13 février : Comité central.
27 février : assemblée des délégués.
7 mars : assemblée générale à Neuchâtel, avec une conférence.

Divers. La section de Neuchâtel, à l'instar de celle de la Chaux-de-Fonds, demande la révision du règlement de la Caisse de remplacement dans le sens de la suppression du versement de l'indemnité journalière par les malades.

Les récents examens imposés aux 5es années de tout le canton ont donné lieu à des critiques sérieuses en ce qui concerne tant le moment de la remise des épreuves que la nature des connaissances exigées, dépassant parfois la matière des programmes.

W. G.

Prix du concours scolaire de l'Institut neuchâtelois

La distribution s'est faite au technicum du Locle le 13 décembre dernier, au cours d'une petite cérémonie présidée par M. L. de Montmollin. Le concours avait été ouvert parmi les élèves des écoles secondaires inférieures du canton et portait sur un sujet d'histoire suisse. Cinq prix ont été décernés, un premier de Fr. 100.— et quatre deuxièmes ex-aequo de Fr. 50.—. Les lauréats : 1ère, Béatrice Huber de Neuchâtel ; 2es, Pierre-André Friedli et Maryse Steudler de La Chaux-de-Fonds, Christine Pellaton du Locle et François Reber de Neuchâtel.

C'est M. Eddy Bauer, président du jury de concours qui donna les résultats, exposant en toute objectivité qualités et faiblesses des cinq travaux, relevant avec raison les déficiences orthographiques de certains.

Puis le préfet apporta les compliments de l'autorité cantonale au nom du chef du Département de l'instruction publique empêché d'assister à cette petite fête.

Ajoutons que les allocutions furent heureusement encadrées par des productions musicales : de fraîches chansons parfaitement exécutées par les petits élèves de Mme Ch. Favre et une pièce de Chopin jouée par M. Schleppy, jeune pianiste dont la virtuosité précoce fut vivement applaudie par l'auditoire. *W. G.*

Avis

Les auteurs du « Vocabulaire orthographique de base » informent les souscripteurs que l'éditeur ne pourra pas être en mesure de fournir cet ouvrage avant le milieu de janvier.

D. Reichenbach & G. Mayer.

Où l'affaire du benzol touche indirectement nos écoliers

L'affaire du benzol a fait trop de bruit pour que nous supposions qu'un de nos collègues puisse l'ignorer. Nous n'y revenons donc pas.

Nous louons ceux qui l'ont prise à cœur, poussés par un élan philanthropique qui les honore.

Si, de prime abord, on pouvait penser qu'elle fut un coup d'épée dans l'eau, on est obligé de constater que cette affaire a amené bien des gens à réfléchir, que chacun a eu les yeux ouverts sur l'inconscience des responsables. La charité qui ne soupçonne pas le mal n'a pas voulu imputer à qui que ce soit une culpabilité réelle et a accordé l'absolution. N'insistons pas et considérons plutôt le bien qui en est résulté.

La Ligue neuchâteloise des Droits de l'Homme a pris l'initiative d'alarmer tous les gouvernements cantonaux. Ce qui nous intéresse, en tant qu'éducateurs, c'est qu'elle ne s'est pas limitée au benzol, mais a signalé certains produits qui se sont révélés d'une nocivité analogue. Nos enfants les utilisent innocemment sous forme de jouets. Ce sont les produits Koki (made in Japan) vendus dans les grands magasins, les librairies-papeteries, et servant au dessin et au tracé des lettres. Ils contiennent pour deux tiers de monochlorobenzène et pour un tiers de toluène. Or, les effets du premier sont sensiblement identiques à ceux du benzène. En l'occurrence, le produit Koki a le désavantage d'avoir une odeur agréable et de ne pas être salissant.

Résultat très encourageant dont nous pouvons féliciter les requérants et le Conseil d'Etat neuchâtelois, le gouvernement de notre canton, avec une célérité notoire a pris un arrêté en date du 3 décembre (soit avant les fêtes) interdisant la vente de tout produit contenant du chlorobenzène, notamment les crayons Koki.

Bravo à nos autorités qui ont fait passer sans hésiter un intérêt humain supérieur avant la spéculation commerciale !

W. G.

La littérature enfantine sur les ondes

Emission en duplex Paris-Le Locle.

Grâce à l'amabilité de la RTF et de M. Roger Boquié, une émission en duplex a pu être réalisée. Le jeudi 26 décembre à 16 h. 10 sur la chaîne II de la RTF, vous avez pu entendre les écoliers d'une classe du Locle parler de « Ali, Jean-Luc et la Gazelle » avec son auteur, Madame Jacqueline Cervon.

Remarque importante

Cette émission repassera sur les ondes suisses à une date qui sera annoncée ultérieurement.

Littérature enfantine et de jeunesse

Groupe de travail

A la suite des conférences de M. Roger Boquié de la RTF et des expositions de livres, des groupes de travail se sont constitués. Ces collaborateurs ont décidé de passer activement à l'action pour développer chez les enfants le goût des lectures récréatives et pour informer les parents et le corps enseignant.

Ces groupes ne sont que partiellement constitués et ils ont besoin pour mener à bien leur tâche, de l'appui de tous ceux qui s'intéressent à notre travail.

Voici la liste des groupes actuels auxquels vous pouvez vous joindre en envoyant un mot au responsable de votre choix.

1. **Fontainemelon,** pour le « Courrier du Val-de-Ruz ». Responsable : Maurice Evard, instituteur, **Fontainemelon.** Collaborateurs actuels : Francis Berthoud, Claude Grandjean.
2. **Le Locle,** pour la « Feuille d'Avis des Montagnes » et « L'Impartial ».
   Responsable : Pierre Brossin, instituteur, Raya 9, **Le Locle.** Collaborateurs actuels : Jacqueline Duperrex, Ernest Hasler.
3. **Fleurier,** pour le « Courrier du Val-de-Travers ». Responsable : Jean-Jacques Girard, instituteur, **Les Bayards.** Collaborateurs actuels: Claude Jaquet, Aldo Fanti.
4. **Gorgier,** pour la « Feuille d'Avis de la Béroche ». **Responsable :** Jean-Jacques Clottu, instituteur, Gorgier. Collaborateur actuel : Pierre-André Perotti.

Rappels

Nous rappelons que tous les livres pour lesquels un résumé est fourni deviennent la propriété du collaborateur.

Les livres peuvent être demandés aux responsables des groupes de travail.

Pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, nous rappelons que l'admission du plus grand nombre de personnes à la **Ligue suisse pour la littérature de la jeunesse** est souhaitable pour assurer le succès de notre tâche.

Elle se fait en envoyant la carte qui était jointe au bulletin précédent et en versant Fr. 4.— à

Ligue suisse pour la littérature de la jeunesse
Secrétariat central
BERNE
CCP III 9 480

Les livres du mois

Pour accrocher les enfants de 14-15 ans qui ont tendance à abandonner la lecture ou qui se repaissent de bandes dessinées, nous vous signalons la collection « JEUNESSE-POCKET », édition à prix modique (Fr. 2.80) qui comporte d'excellentes parutions.

La présentation : format de poche, broché, jaquette attirante, le prix très bas, la valeur du contenu font que ces livres forment une collection idéale pour les adolescents.

Parmi les nombreux titres, citons :

Flash, chien-loup, de Hal G. Evarts.
Kamikase, de Germain Roland.
La Montagne des démons, d'Alice Coleno.

Deux rééditions heureuses :

Sajo et ses castors, de Grey Owl.
Le grand Meaulnes, d'Alain Fournier.

Une adaptation très bien faite :
Tristan et Iseult, par Michel Manoll.

Notons cependant que « C'était mon ami », de Havrevold est plutôt un roman pour adultes et que « Peter Kent sur l'Ile de Corail » de John Gunn, fait malheureusement l'éloge de la violence.

Un nouveau «Bennett» a paru chez Hachette, Idéal-Bibliothèque. Ce nouveau récit de A. Buckeridge « Bennett et Mortimer » est aussi désopilant que les deux premiers. Signalez-le à ceux qui ont aimé « Bennett au collège » et « Un ban pour Bennett ».

J.-J. C.

Association cantonale neuchâteloise des maîtres de culture physique (ACNMEP)

Section Neuchâtel-Messieurs

Séances hebdomadaires d'entraînement tous les vendredis de 1815 à 2000.

Reprise en 1964 : vendredi 10 janvier, *Halle-Ouest Promenade, Neuchâtel ;* moniteurs responsables : F. Perret, F. Houriet, L. Billeter.

Au programme : culture physique, saut, engins, tremplin, basket, volley.

Douches chaudes gratuites.

Invitation pressante et cordiale à tous les collègues du Bas qui ont à cœur de se maintenir en forme («anti-croûlants ! ») et qui veulent faire profiter leurs propres élèves de 1000 petits trucs démontrés aux séances du vendredi.

JURA BERNOIS

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle de la société a été fixée à Moutiers (Hôtel de la Gare), le samedi 11 janvier 1964, à 14 h. 30.

Après la partie administrative, notre collègue député Brahier, de Courrendlin, membre de la commission parlementaire, nous parlera d'un sujet bien intéressant :

« *Vers une revision de la loi sur l'enseignement* ».

M. Droz, maître de travaux manuels à l'école normale de Porrentruy, passera aussi quelques jolis clichés illustrant le cours « Initiation au travail du métal », cours donné l'été dernier.

Tous à Moutier, à l'assemblée générale.

A.V.

Camp de ski

Chalet à louer pour instituteur prévoyant camp de ski

Cergnat

« La Printanière » 30 couchettes - Chauffage central

Champ de ski : Les Mosses, La Berneuse, Les Diablerets

S'adresser à M. Rollier, Leysin, tél. (025) 6 21 35

la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

LE LANGAGE PLASTIQUE

Etude des mécanismes de la création artistique de l'enfant, par Arno Stern. Editions Delachaux et Niestlé 1963, 88 pages.

Arno Stern est l'un des meilleurs connaisseurs de l'art enfantin mais il se défend d'être un théoricien. Il est un éducateur qui observe l'enfant dans ses créations artistiques et qui s'efforce de découvrir, au-delà de l'image, le contenu profond de ses œuvres.

Voilà bien un livre utile aux pédagogues qui ne pensent trop souvent qu'à enseigner des procédés et à juger les résultats. Ils oublient ainsi que la peinture est un merveilleux moyen de comprendre les enfants. Ceux-ci s'expriment beaucoup plus profondément dans ces œuvres chargées d'affectivité que dans les autres manifestations de la vie scolaire. L'expérience de l'auteur nous guide dans cet univers chargé de symboles et de mystères.

Arno Stern nous apprend à distinguer, dans des détails souvent conventionnels, les signes qui dénotent l'évolution et l'enrichissement d'une personnalité. On aura une meilleure image de la vie intérieure d'un enfant en observant des tableaux représentant des objets plutôt que des autoportraits qui n'ont qu'une valeur anecdotique.

Nous avons particulièrement goûté le chapitre consacré à la double démarche, à la fois cérébrale et sensorielle, qui aboutit à la représentation de l'espace, mais nous refusons de le suivre dans certaines de ses conclusions freudiennes : il ne faut pas voir dans chaque volcan ou dans chaque tour Eiffel un symbole sexuel !

Le rôle de l'adulte doit être de créer un milieu favorable à l'expression libre. Comme le dit Stern : « J'ai créé une ambiance qui favorise la création ; le climat de confiance que l'enfant ressent lorsqu'il pénètre dans l'atelier m'inclut et me permet d'avoir avec lui cette relation extraordinaire qui suscite l'expression, pour ne pas dire la confession ».

F. B.

MYCOLOGIE

L'été dernier fut propice aux cryptogames. Dans nos pâturages jurassiens les bolets et autres seigneurs moins nobles croissaient à l'envi. Moi-même, qui suis attiré par toute fleur ou toute mousse insolite mais qui n'ai jamais su repérer les champignons, j'ai rapporté, fièrement, à fin août, les premières chanterelles que j'ai trouvées depuis mon enfance.

C'était l'occasion, pour les instituteurs, d'une utile leçon de choses et la plupart n'y ont pas manqué. Je les en félicite.

Il est évidemment très nécessaire de connaître les participes passés et la règle des alliages. Mais il est également indispensable de connaître les quelques champignons qui, ingérés, vous dispenseraient *ad aeternum* de calculer les alliages et d'accorder les participes !

Voici comment a procédé un de nos collègues :

Au cours d'une sortie, les élèves ont récolté un nombre impressionnant de champignons qui, au retour, ont été triés, déterminés et disposés, par groupes, sur un lit de mousse, en une « exposition ». Le dessus d'un dressoir, meuble profane, pas du tout scolaire, que j'ai toujours vu au fond de cette salle, a suffi : un vrai « coin de nature » où les cryptogames se sont conservés pendant plusieurs jours. Temps mis à profit par le maître pour quelques leçons de mycologie... Rien de plus efficace que d'avoir sous les yeux, non pas passagèrement, mais longuement, accompagnés de leur étiquette, les choses dont on parle, pour en retenir le nom et les particularités !

Les roses ne durent qu'un matin ; les champignons, moins fragiles, finissent tout de même par s'altérer. Et pourtant ceux que j'ai vus, la semaine suivante, se présentaient vigoureux, éclatants de fraîcheur...

...J'oubliais de dire qu'ils étaient en plâtre, copie de ceux que je vous décrivais tout à l'heure ! Le plâtre, chacun le sait, « prend » spécialement bien la couleur de l'aquarelle.

oOo

J'ai assisté, en cette dernière matinée, veille des vacances d'automne, à la distribution de ces moulages, ou de ces modelages (j'y pense maintenant : je n'ai pas songé à m'informer quant à la technique employée). Chaque enfant, tout fier, emportait, précautionneusement, son champignon monté sur socle. Les fausses-oronges prédominaient, influence certaine de l'imagerie proposée aux gosses dès leur âge le plus tendre, où les petits nains bèchent et les biches gambadent parmi les *amanita muscaria*. Mais il se trouvait aussi de robustes bolets, des chanterelles aux lamelles décurrentes, des russules, des tricholomes...

Joie pour ces écoliers d'apporter leur œuvre à la maison, de l'installer, parmi les bibelots, sur un meuble ! Joie... mais aussi profit ! Ils ont observé, ils ont acquis des connaissances, ils ont associé l'activité manuelle aux travaux d'ordre intellectuel. Grâce à leur maître ils ont ainsi répondu aux trois buts que Pestalozzi proposait à l'école : une éducation du cœur, de la tête et de la main.

A. Ischer.

En ce début d'année

Accord à Bruxelles

Tout paraît compromis — pessimisme officiel, longues mines, claquements de portes — et soudain, Deus ex machina ou grâce de Noël, solution, accord, embrassades. Scénario qui ferait sourire si ce rythme à suspense ne présidait à l'édification d'un des plus formidables empires de l'Histoire.

Il y a du grandiose dans l'aventure de ces six nations qui s'entredéchiraient naguère et qui, vingt plus tard, sans pression extérieure ou danger catalyseur, sans autre moteur qu'une prise de conscience intérieure et la volonté d'aboutir, trouvent une voie commune et y progressent de concert.

A tel point que le succès appelant le succès, personne ne doute plus, quand d'aucuns crient à l'impasse, que tout s'arrangera.

Personnellement, j'avoue que tant de dynamisme m'impressionne. J'ignore trop de choses pour émettre un jugement sur le fond du problème, sur les gains ou les risques à attendre d'un tel bond en avant de l'Histoire, mais je ne puis m'empêcher d'admirer ces hommes d'Etat qui savent ce qu'ils veulent, et qui, le sachant, ont le courage de le vouloir.

Et j'admire aussi leur méthode. Un idéal proclamé, des principes établis, un plan d'action : le Traité de Rome. Puis, des commissions au travail, leur labeur opiniâtre coordonné par des instructions reçues à temps voulu d'en haut, et surtout, un programme obstinément tenu, échéance après échéance. La machine essayée d'abord dans les champs d'action plus faciles : industrie et circulation des matières premières. Ensuite seulement, le processus étant rôdé et les négociateurs mis en confiance, attaque du redoutable bastion agricole.

La manière dont se construit l'Europe des six est hautement significative de la force d'une idée qui vient en son temps. Il y a quelque chose de plus puissant que toutes les armées du monde, disait Voltaire, c'est une idée pour laquelle le temps est venu. Encore faut-il que ceux qui commandent sentent que le moment des semailles est là. L'instinct politique ne serait-il pas, à tout prendre, cette prescience des temps arrivés ?

Ceci m'amène à l'Ecole romande, dont la réalisation, reconnaissons-le en ce tournant d'année, marque le pas. Pourtant Dieu sait si les témoignages s'accordent à montrer que pour elle aussi le temps est venu. Qu'on me signale, depuis 22 mois que sont éteints les fastes du Congrès de Bienne, une seule opinion défavorable *aux thèses proclamées par l'ensemble des enseignants romands.*

Pourquoi donc cette circonspection des pouvoirs publics à l'égard d'une étude — nous n'en demandons pas plus pour l'instant — unanimement souhaitée ? Inconscience des besoins réels du pays face à l'évolution galopante d'une école à la poursuite du progrès ? Peur de perdre un « tiens » précieux contre un « tu l'auras » mal défini (qui donc le définira, sinon ceux qui ont pouvoir de le faire ?) Sentiment d'inquiétude à l'idée de fondre en un tout anonyme des valeurs particulières ? Ou plus simplement, surcharge des pouvoirs publics trop harcelés d'immédiat pour construire l'avenir à tête libre ? De tout cela un peu, j'imagine, et par dessus l'inhabitude à penser « commun ».

Les partisans de l'Ecole romande aborderaient 1964 avec un brin de lassitude si la leçon de Bruxelles n'était pour eux un encouragement puissant. Ce qui a été possible en si peu d'années entre partenaires naguère encore hostiles, la certitude qui s'établit dans des millions d'esprits que la collaboration, sur tous les plans et à tous les échelons, est le ferment de l'avenir, doit les incliner à l'espoir. A l'espoir que l'année ne s'achèvera pas sans qu'un peu de l'esprit de Bruxelles ait soufflé sur les responsables de nos écoles en terre romande.

J.-P. Rochat.

Talons-aiguilles — *physique pour jeunes filles*

De nombreuses plaintes s'élèvent depuis quelque temps au sujet des dégâts causés aux planchers par les talons-aiguilles. A tel point que des écoles, des entreprises diverses et même des hôtels interdisent le port de telles chaussures dans leurs locaux.

Profitons de cette mode pour en tirer une vivante leçon de physique dans nos classes de grandes filles.

I. Matériel

Procurons-nous des souliers de dames usagés à talons de diverses largeurs. Ce ne sera pas difficile : une seule question à nos petites demoiselles et nous serons submergés de souliers de calibres divers, allant de « la forme idéale pour la santé » aux plus folles absurdités de la mode. Munissons-nous encore de quelques tablettes de plastiline. Pour pouvoir charger convenablement le soulier, construisons une forme en bois surmontée d'une planchette horizontale qui supportera les poids.

II. Expériences

Constatons : Plus la surface du talon est petite, plus la pénétration dans la plastiline est profonde.

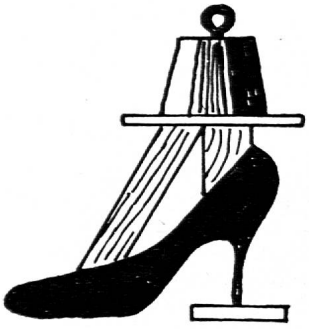

Fig. 1.

Un soulier à talon mince (1 cm²) est posé sur la tablette de plastiline. Charge 5 kg. Résultat : Enfoncement profond.

Fig. 2.

Un soulier à large talon (surface 4 cm²) repose également sur une tablette de plastiline. Charge 5 kg. Résultat : Faible enfoncement.

Calculons maintenant la charge par cm². Désignons cette grandeur par le mot : Pression.

$$\text{Pression} = \frac{5 \text{ kg}}{1 \text{ cm}^2} = 5 \text{ kg/cm}^2$$

$$\text{Pression} = \frac{5 \text{ kg}}{4 \text{ cm}^2} = 1{,}25 \text{ kg/cm}^2$$

L'unité de pression couramment employée est l'*atmosphère :*

$$1 \text{ at} = 1 \text{ kg/cm}^2.$$

2e expérience :

Une jeune fille revêt au pied gauche un soulier à talon « élégant » et au pied droit un soulier à talon « raisonnable ». Une autre camarade introduit sous chaque talon une tablette de plastiline. La première s'efforce alors de répartir son poids également sur les deux pieds, en appuyant uniquement sur les talons.

Résultat : L'une des tablettes est perforée, l'autre pas.

Posons alors ce *calcul* : l'élève pèse 40 kg. Elle répartit tout son poids sur les talons, soit 20 kg sur chacun. Quelle est la pression sur chaque tablette ?

$$\text{Pression} = \frac{20 \text{ kg}}{1 \text{ cm}^2} = 20 \text{ kg/cm}^2$$

$$\text{Pression} = \frac{20 \text{ kg}}{4 \text{ cm}^2} = 5 \text{ kg/cm}^2$$

3e expérience :

Certains talons-aiguilles sont coiffés d'une très petite calotte métallique qui, une fois usée sur les bords, peut être réduite à une surface de 0,1 cm² seulement. Si nous avons la chance de mettre la main sur une telle chaussure, répétons les expériences 1 et 2.

L'expérience 1 donne alors 50 kg/cm² et l'expérience 2 200 kg/cm².

Encore faut-il considérer que dans la marche le poids total du corps repose pendant un court instant sur un pied seulement. Dans les cas limites, lorsque le talon usé sur les bords devient comme aiguisé, certaines dames particulièrement florissantes peuvent exercer une pression de 800 kg/cm².

Répétons maintenant les expériences 2 et 3 sur des déchets de linoléum et des planchettes de différentes espèces de bois. Les résultats sont éloquents : C'est avec raison qu'un journal a pu écrire qu'une gente demoiselle ainsi bottée exerçait sur un parquet une force destructrice plus grande qu'un éléphant adulte !

4e expérience :

Pour concrétiser mieux encore cette notion de pression, nous pouvons faire aussi les expériences suivantes :

a) Posons la main sur la table et chargeons-là d'un poids d'un kilogramme.

b) Intercalons entre la main et le poids un dé à jouer d'un cm³, de telle sorte que la charge ne repose que sur 1 cm².

c) Posons maintenant un clou sur la main, tête en bas. Tenons le poids en équilibre sur la pointe du clou : la pression agit donc sur l'étroite surface de la main avec la tête du clou.

d) Plaçons enfin le clou la pointe en bas et renouvelons l'expérience. Le résultat se passe de commentaires.

III. Exemples et problèmes se rapportant à la pression

Nous ne donnons ici que quelques exemples tirés de la vie courante, laissant au maître le soin de formuler les problèmes correspondants.

a) Marche en neige profonde : à pied, avec raquettes, à skis.

b) Marche avec un caillou dans son soulier, ou un clou qui ressort.

c) Quelqu'un vous marche sur le pied : avec la semelle, avec le talon, avec l'arête du soulier, avec un brodequin ferré de neuf.

d) Un patineur a troué la glace et va se noyer : pourquoi le sauveteur s'approche-t-il à plat ventre ?

e) La pointe d'une aiguille à coudre a un diamètre d'environ 0,2 mm, ce qui donne une surface de 0,0003 cm². Quelle est la pression exercée sur la toile si la couturière presse l'aiguille avec une force de 1 kg ? Réponse : — Environ 3000 at.

f) Une « punaise » a de même un diamètre de 0,2 mm à son extrémité. Quelle pression le doigt doit-il exercer pour qu'elle s'enfonce dans le mur avec une pression de 6000 at. ?

g) Le physicien Pohl a calculé qu'une lame de rasoir exerçait une pression de 1000 at. sur un poil de barbe.

h) Dans Läuchli et Müller, exercices de physique, nous trouvons le problème suivant : Quelle pression exerce sur le sol un char blindé de 10 tonnes dont les chenilles s'appuient sur une surface de 1 m² ? Quelle pression exerce un homme de 85 kg qui est debout sur un pied, sachant que sa semelle mesure 1,4 dm² ? Le calcul montre que la pression du pied (0,6 kg/cm²) est plus forte que celle du char blindé (0,5 cm²).

Les expériences avec talons de dames et les exemples ci-dessus suffisent à faire la différence essentielle entre poids et pressions. Elles préparent excellemment à la compréhension de la notion de pression en hydrostatique. Elles se prêtent d'autre part très bien au travail par équipes, chaque équipe disposant de son propre jeu de chaussures et établissant les tabelles de pressions correspondantes.

Qui eût dit que l'élégance féminine viendrait ainsi au secours de la rébarbative physique ?

Traduit de E. Rüesch.
(Schweizerische Lehrerzeitung).

Mathématiques

Mes petits de sept ans sont initiés au calcul par la méthode Cuisenaire.

Je contrôle l'acquisition d'une nouvelle connaissance

— Si votre maman vous fait choisir entre $^1/_{10}$ de gâteau et un $^1/_2$ gâteau, que prendrez-vous ?

Rires. Visages gourmands. Tous les enfants interrogés optent avec joie pour le demi-gâteau.

J'augmente la difficulté.

— Et si vous devez choisir entre $^1/_4$ et $^1/_6$ de gâteau ? Alain, que prendras-tu ?

Alain : résolument :

— Je choisis le $^1/_6$.

Des mains s'agitent, les protestations fusent :

— Moi, je prends le $^1/_4$... Moi aussi... Moi aussi.

Pour Alain, je dessine au tableau deux gâteaux que je divise respectivement en 4 et 6 tranches.

— Regarde maintenant. Quelle tranche préfères-tu ?

— Je veux le $^1/_6$, parce que j'aime pas tant le gâteau !

Mon petit monde a compris. Nous pouvons aller de l'avant.

J. G.

LE DESSIN

Edition romande de ZEICHNEN UND GESTALTEN
organe de la SOCIÉTÉ SUISSE DES MAITRES DE DESSIN

Rédacteur : C.-E. Hausammann
Place Perdtemps 5 NYON

Quatrième année **6**

Le dessin dans les écoles primaires de Winterthour

Quelques instituteurs, convaincus de l'importance essentielle du dessin pour l'épanouissement de leurs élèves, ont formé en 1954 une « Communauté de travail pour l'enseignement du dessin ». Ils avaient la conviction que l'objectif principal de celui qui enseigne le dessin doit être de développer l'imagination de ses élèves*. D'une telle prise de position découle un net refus de toute méthode qui tendrait à imposer aux jeunes enfants la vision rationaliste de l'adulte, ces méthodes ayant pour seul résultat de perturber la vision naïve et émerveillée de l'enfant.

L'on sait que généralement cette vision disparaît lors de la puberté, mais aussi qu'elle peut réapparaître plus tard, souvent sur un plan différent. Nous sommes persuadés que le fait de permettre le développement spontané et naturel des pouvoirs de l'imagination créatrice de l'enfant est semblable à une graine mise en terre : elle germera en temps voulu et chez l'adulte se manifesteront de véritables aspirations artistiques. Nous ne cherchons pas à faire passer pour des œuvres d'art ce qui n'en est pas, mais par contre notre groupe désire aider ceux qui œuvrent dans le même esprit que ceux qui cherchent des conseils.

Au cours de nos réunions, nous analysons et critiquons les travaux qui nous sont soumis et nous discutons des problèmes qu'ils soulèvent. Nous avons pu constater que ces discussions nous apportent plus de profit lorsque y participent des instituteurs et des institutrices provenant de classes les plus diverses. Chacun est ainsi contraint de sortir de son petit domaine de préoccupations et de regarder ce qui se fait avant et après. Notre activité est complétée par des rencontres avec des spécialistes, artistes ou pédagogues, par des visites d'atelier ; nous avons en outre constitué une bibliothèque de travail.

Les autorités scolaires de Winterthour ont compris le sens de notre activité et nous accordent un appui dont nous sommes reconnaissants. Un exemple : il est connu que les maîtres des classes de ville sont souvent tributaires de crédits fort restreints, qu'ils ont donc de la peine à se procurer les qualités et les quantités de papier nécessaires au dessin libre. L'Administration des écoles accorde à notre communauté un crédit annuel pour l'achat de fournitures complétant les livraisons officielles et l'expérience montre que cette disposition prise par nos autorités n'a été la cause d'aucun gaspillage.

Dans l'intention de mieux intéresser le lecteur à l'activité de notre communauté, qui compte actuellement une trentaine de membres, nous avons demandé à trois instituteurs de nous présenter quelques échantillons du travail de leurs élèves.

E. Meierhofer.

Fleurs d'été

Néocolor - Format A3 - Première année primaire

Les élèves qui avaient eu l'occasion de contempler un massif remarquable s'étaient enthousiasmés pour ses couleurs lumineuses. Mais le dessin que je leur proposais ne devait pas seulement mettre en évidence l'aspect multicolore des fleurs : il fallait qu'il exprime aussi la vie, la croissance des plantes de telle sorte qu'on ne puisse les confondre avec celles d'un bouquet.

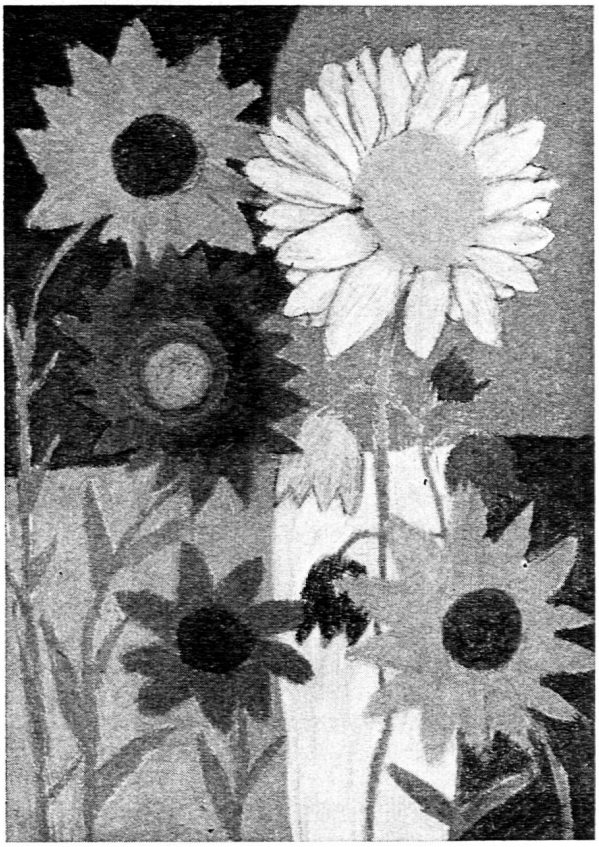

* *Imagination devant être compris ici dans ses deux acceptions :*
a) faculté de se représenter les objets par la pensée — et par la suite de les transformer en images dessinées, peintes ou modelées ;
b) faculté d'inventer, de créer.

A ce propos, nous croyons utile de rappeler ce qu'écrivait Mlle Giddey dans l'« Educateur » (9-62) : « Nous avons trop tendance à croire que nos élèves s'instruisent exclusivement par la mémoire. Certes, la mémoire est un outil indispensable, qu'il serait sot et dangereux d'ignorer ou de sous-estimer. Mais cet instrument, si merveilleux soit-il, ne suffit pas à construire tout l'édifice. Il faut encore bien d'autres moyens à l'architecte ; il lui faut notamment de l'imagination.

» L'assimilation d'une connaissance implique le plus souvent que l'on se représente les choses qu'on n'a pas sous les yeux, ou qui sont sous nos yeux sans que nous les voyions à proprement parler. Or, l'imagination est précisément la faculté de « voir en images », de se représenter des objets par la pensée.

» Si cette faculté fait défaut, on apprend mal ou, plus exactement, on se contente d'entasser des matériaux inertes dans un univers intellectuel peuplé d'ombres et de décombres ». (Trad.)

En conséquence, nous avons décidé d'éviter l'entrecroisement des tiges. Si nous nous interrompons pour examiner sur une fleur la disposition rayonnante des pétales, le dessin n'en est pas moins exécuté de mémoire. Mais pour que le dessin exprime mieux et plus spontanément ce jaillissement des pétales hors du cœur, nous nous exerçons ainsi à tracer des cercles, des petits, des grands, ainsi que la disposition rythmique des pétales. Enfin, pour permettre aux enfants de travailler avec tout l'élan voulu, je choisis un format de papier assez grand.

Les élèves ont utilisé presque exclusivement des couleurs pures, seuls l'un ou l'autre essayant d'obtenir de nouvelles teintes par des mélanges. Tous les travaux sont par conséquent très lumineux et suggèrent avec force l'été, le soleil, la joie.

Chouette

Néocolor - Format A4 - Première année primaire

C'est pour illustrer un conte où il en était question que nous avons entrepris de dessiner une chouette. Différentes images de cet oiseau mettent bien en évidence ses yeux caractéristiques et la forme de son corps que l'examen d'un modèle empaillé rend encore plus familier aux enfants. Pour obtenir la plus grande spontanéité possible, le dessin se fait sans esquisse au crayon, directement avec les craies Néocolor. Nous constatons que ce qui a le plus frappé les élèves, ce sont les yeux, tandis que le plumage reste très peu nuancé. L'expression assez sommaire de la plupart des dessins traduit heureusement le caractère de l'oiseau en lui donnant une apparence un peu inconfortable et fantomatique.

M. Burkhard.

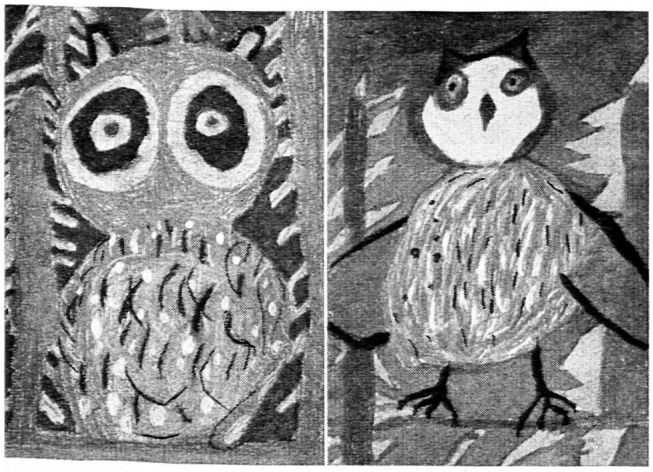

Ferme zurichoise

Néocolor - Format 45 ×60 cm - Deuxième année primaire

La vie à la campagne étant le centre d'intérêt prévu au programme de langue maternelle, nous devons étudier en particulier la ferme tripartite zurichoise. Pour ce faire, nous examinons et analysons les documents dont nous disposons, un tableau scolaire et l'image illustrant la lecture de la page 7 de notre livre : « Güggerrügü, sisch Morge am drü » ; puis dans leur cahier de croquis, les élèves dessinent exactement une ferme avec toutes ses subdivisions.

Quand ils ont terminé cette étude, ils esquissent sur une grande feuille, une ferme de leur invention, la « peignent » avec des craies Néocolor, puis enfin l'environnent d'un paysage où ne manquent ni les gens au travail, ni les volailles dans la basse-cour, ni les bestiaux au pâturage.

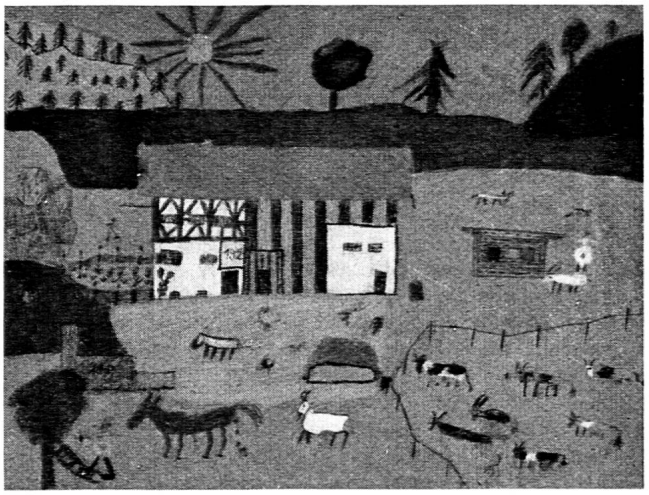

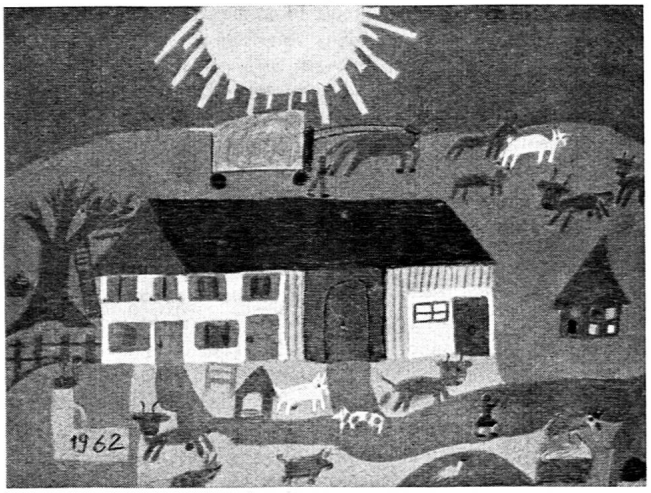

Mère cane et ses canetons

Néocolor - Format A3 - Troisième année primaire.

Notre programme du printemps comportait l'étude de la végétation et de la faune d'un étang. C'est la raison pour laquelle nous avons été en exploration dans le terrain, jusqu'à la réserve naturelle.

Les enfants sont vivement frappés par les prèles, les roseaux, les joncs et les massettes qui se dressent toutes droites hors de l'eau, par les nénuphars dont les fleurs roses ou blanches scintillent comme des étoiles au milieu des grandes feuilles sombres. Les grenouilles nous accueillent dans un concert de coassements et pour notre grand plaisir plongent à qui mieux mieux avec de grands « plouf ! ». Mais le plus beau de tout a été l'arrivée d'une mère cane avec sa famille, nageant si rapidement qu'on aurait dit qu'elle courait à la surface de l'eau.

De retour en classe, nous étudions les plantes aquatiques que nous avons rapportées et aussi un couple de canards sauvages empaillés, regardant attentivement les courtes jambes, les pattes avec leurs palmes, la petite tête, le bec courbe et la coloration du plumage. Chaque enfant dessine

alors une partie de l'étang, de mémoire. Parce que les craies sont assez grossières, parce que nous voulons dessiner des canards à peu près de grandeur nature, nous choisissons un grand format. Il faut encore mentionner que peu avant ce travail, les élèves avaient fait des exercices de coloriage.

A. Vollenweider.

Hockeyeurs

Néocolor - Format A4, ou approchant - Troisième année primaire - Durée du travail : environ quatre heures.

Ce travail appartient au centre d'intérêt « L'Hiver ». Précédé d'une discussion et d'une analyse de l'équipement, des attitudes et des mouvements, le dessin est d'abord entrepris au fusain. L'emploi du Néocolor n'exige guère d'explications, les élèves connaissant déjà cette technique.

Animaux

Mosaïques - Troisième année primaire - Fournitures : gravier de forme, de couleur, de grosseurs diverses, colle Elotex (1 kg pour 37 mosaïques), papier d'emballage, fusain, Pavatex 30 × 40 cm.

Le sujet : Présentation et analyse de quelques animaux : canard, chouette, coq, cigogne, poisson, cerf.

Technique. Au cours du semestre d'été, quatre mosaïques de 40 × 70 cm avaient été coulées en béton par les garçons de la classe. Chaque élève désirant posséder la sienne, nous devions envisager une autre technique. Je choisis le collage sur Pavatex. C'est avec beaucoup d'entrain que les enfants prennent sur leur temps libre pour récolter les pierres et les classer par couleur. Cependant, en classe, fusain et papier d'emballage nous permettent d'établir les maquettes. Nous nous entendons pour traiter tous les animaux de profil. Les maquettes sont décalquées sur le Pavatex. Dès lors, le travail se poursuit avec seulement la moitié de la classe à la fois. Chaque élève a devant lui son projet, son Pavatex, des boîtes et des sachets contenant ses pierres. Règle : composer d'abord le motif, ensuite le fond. Dispo-

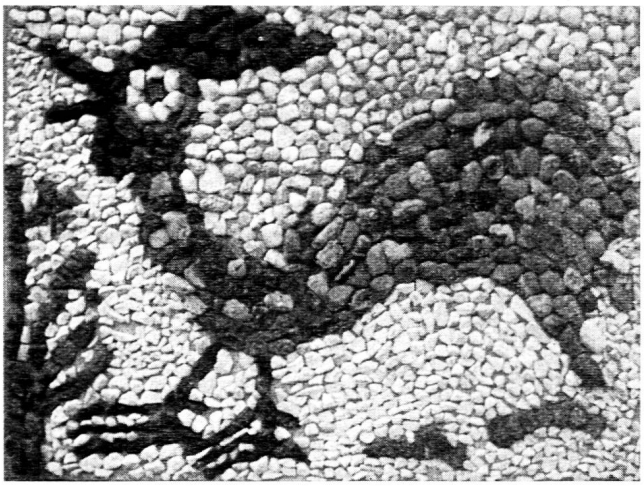

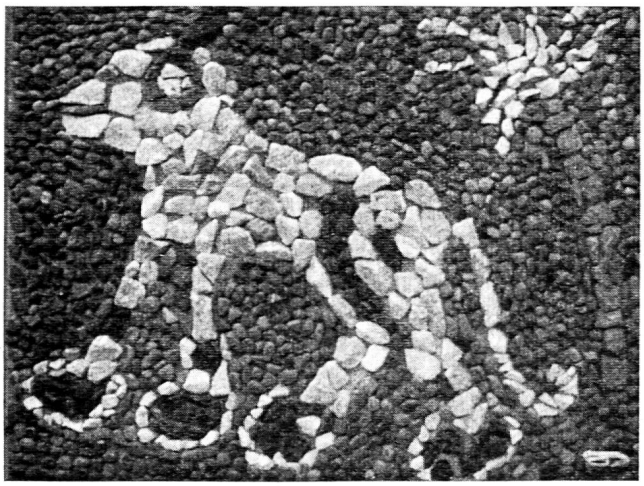

ser les pierres sur la maquette, chercher le meilleur arrangement. Ce n'est pas difficile, tout est prévu par le dessin, les pierres sont bien calibrées et en prenant ses précautions l'on ne risque pas de tout bousculer. Quand cet essai paraît concluant, l'on commence à transporter pierre après pierre sur le Pavatex encollé. Pour économiser la colle, je la distribue peu à peu, badigeonnant chaque fois une partie restreinte du support.

Avant de composer le fond, nous examinons parmi plusieurs variantes celle qui enrichira le mieux tel ou tel motif, par exemple :

a) ranger les pierres en « enveloppant » le motif ;

b) aligner les pierres en rangs verticaux ou horizontaux ;

c) dégrader la teinte vers le clair ou le foncé.

Quand toutes les mosaïques sont bien sèches, nous les cirons et les polissons à la brosse.

Marg. Ott-Tobler.

SSMD, congrès 1963, Zoug, 2-3 novembre

Même si la barrière linguistique est un obstacle qui rend un peu ardus pour certains les contacts avec nos collègues de Suisse allemande, il est toujours enrichissant de se retrouver entre collègues de tout le pays. Les neuf membres de la section vaudoise et les deux Neuchâtelois qui ont fait le voyage de Zoug ont pu l'éprouver une fois de plus.

Le programme de ces deux journées s'est déroulé dans les nouveaux bâtiments de l'Ecole normale Saint-Michel dont on a fort apprécié l'architecture moderne et la judicieuse organisation : le grand hall, par exemple, dans lequel était disposée notre exposition, l'aula accueillante avec ses boiseries et ses vastes parois de verre, la salle de dessin aussi, qui, pratique et simple, a fait quelques envieux.

« L'enfant et l'espace »

Après les congratulations d'usage, Erich Müller (Bâle) présenta de manière fort instructive l'exposition de cette année. C'est à plusieurs titres que cette exposition prend une place marquante dans notre activité.

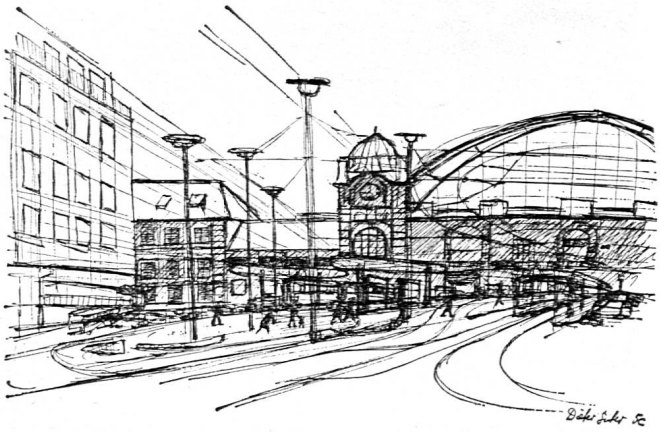

1) C'est la première fois qu'une de nos expositions est entièrement conçue pour circuler de ville en ville, et cela grâce à un remarquable équipement mis à notre disposition par la Caltex Oil SA qui s'est chargée aussi d'éditer un catalogue richement illustré et de l'offrir aux visiteurs. Cet automne, l'exposition est présentée à Lucerne, Berne, Zoug, Zurich et Bâle ; après Noël, elle sera à la disposition des sociétés pédagogiques qui en feront la demande.

2) Elle est la première du cycle intitulé « L'expression plastique dans les écoles suisses ». Ce cycle abordera l'un après l'autre tous les principaux problèmes posés par l'enseignement du dessin.

3) Elle aborde un sujet cause de soucis pour de nombreux éducateurs. Longtemps l'on a voulu forcer l'enfant dès son plus jeune âge à utiliser les lois de la perspective découverte par les artistes de la Renaissance. Les nombreux mécomptes, tant sur le plan artistique que sur le plan psychologique, dus à cette méthode, le fait que depuis le début du siècle les artistes contemporains ont pratiquement renié cette perspective traditionnelle ont amené de nombreux maîtres à penser qu'après tout il n'y avait plus de problème de l'expression spatiale. Nier le problème n'est pas lui apporter une solution. Qu'en est-il ? D'une part, l'on constate que la perspective linéaire n'est pas le seul moyen d'exprimer le volume et l'espace. D'autre part, l'étude du développement de l'enfant nous apprend que jusqu'à douze ans, ce problème le dépasse totalement, et que si dès lors il arrive qu'il s'en préoccupe, c'est en général vers quatorze ans que son besoin de réalisme exige qu'on lui aide à comprendre ce phénomène optique, qu'il peut s'enthousiasmer pour le trompe-l'œil. Avec la fin de la puberté, l'évolution continue et le jeune homme sera bientôt capable d'opérer une synthèse de toutes ses expériences antérieures, à condition qu'aucune erreur pédagogique ne soit venue à un moment ou à un autre interrompre l'heureux développement de l'enfant. Les cinquante panneaux de l'exposition illustrent fort bien, et de diverses manières, toutes les étapes de ce développement.

« L'enfant et l'œuvre d'art »

Pour permettre aux congressistes de tirer un plus grand enrichissement de nos journées d'études, le comité avait décidé à titre d'essai qu'à partir de cette année on débattrait une première fois de leur sujet une année avant l'exposition. C'est pourqoi « L'enfant et l'œuvre d'art » était le centre des débats du samedi après-midi. Le premier orateur, Hermann Plattner (gymnase de Berne), présenta en allemand la causerie qu'il avait faite en février à Lausanne. Illustrée de clichés fort explicites, elle démontra excellemment le travail qui peut être fait au gymnase pour initier les élèves à la signification du langage plastique, dénominateur commun de toute création artistique, quelle qu'en soit l'époque. Cette initiation sera d'autant plus fructueuse que les leçons de dessin à l'école primaire puis au collège auront mieux préservé la spontanéité de l'expression plastique de l'élève en la fortifiant par la juste pratique de techniques variées.

Une pause ayant permis aux congressistes de prendre connaissance d'une partie des travaux déjà réunis par la section vaudoise, E. Pahud (Lausanne) tenta de montrer les limites d'une approche de l'œuvre d'art avec des enfants de dix à quinze ans. Limites fixées par l'alternative : « Se servir de l'œuvre d'art ou servir l'œuvre d'art ».

Partagée en deux groupes, l'assemblée participa alors à de vibrantes discussions sur le sujet ainsi exposé, les interpellateurs exprimant tout à tour avis contradictoires et suggestions intéressantes dont plusieurs furent reprises au cours d'une brève séance de conclusion.

Assemblée générale

Au cours de débats qui durèrent près de deux heures le dimanche matin, les membres de la SSMD procédèrent

aux opérations statutaires et en particulier ont :

1) accueilli les représentants de la section qui vient de se fonder à Neuchâtel avec 17 membres — dont 4 appartenant jusqu'alors à la section vaudoise ;

2) approuvé procès-verbaux et rapports qui leur étaient soumis, dont ceux des commissions de travail, des plans d'étude, de l'exposition nationale et celui du président de la FEA (cf. LE DESSIN No 5) ;

3) approuvé les comptes bouclant avec un bénéfice de Fr. 119.— et reconduit la cotisation de Fr. 15.—, la part des sections étant fixée à Fr. 4.— (jusqu'ici 3,50) aux dépens de la caisse centrale ;

4) nommé un président, Walter Mosimann (Weiningen, ZH), qui succède à Paul Wyss (Berne) chaleureusement remercié pour son dévouement et son efficacité, et un vice-président romand, Eric Huguenin (Neuchâtel) ;

remplacé les membres sortants du comité par Mlle Gertrud Lutz et par Emil Leutenegger (Berne) ;

complété la commission de travail avec Mme Maris Guex (Lausanne), W. Liechti (Berne), J. Hicklin (Bâle), Albert Anderegg (Neuhausen) ;

désigné comme délégué à la INSEA/FEA Emile Pahud (Lausanne) et confirmé comme responsable des expositions Kurt Ulrich (Bâle).

5) désigné Genève comme lieu du congrès 1964.

Ceh.

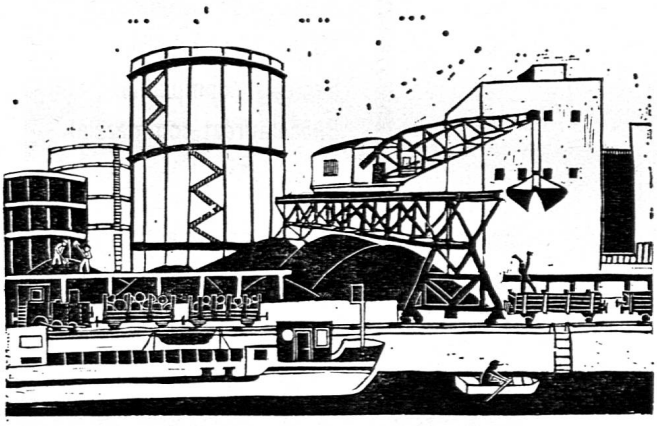

Le port de Bâle — *L'un des quelque six cents travaux réunis par la section de Bâle pour l'exposition « L'enfant et l'espace ».*

AVIS IMPORTANT

Selon les expériences de la section bâloise, le délai du premier mars prévu pour la récolte des travaux destinés à l'exposition 1964 « L'enfant et l'œuvre d'art » ne laisse que trop peu de temps pour la préparation de celle-ci, d'autant plus que tous les textes devront être traduits pour les légendes figurant sur les panneaux ou le commentaire du catalogue, ce qui n'était pas le cas cette année.

Nous prions donc tous nos collègues qui ont prévu de nous proposer des dessins de leurs élèves d'avancer leur livraison d'un mois au moins, ou tout au moins de nous annoncer dès maintenant l'importance de celle-ci avec une brève analyse des recherches en cours.

(Cf. « Educateur » du 1-3-63).

La commission de travail SSMD.

INSTITUTEURS(-TRICES) PROFESSEURS DEMANDÉS

MONTRÉAL CANADA

LE BUREAU MÉTROPOLITAIN DES ÉCOLES PROTESTANTES DE MONTRÉAL s'intéresse au recrutement d'instituteurs, institutrices et professeurs PROTESTANTS pour la prochaine rentrée scolaire de SEPTEMBRE 1964.

Les candidats, qui auront à enseigner le français à des élèves de langue anglaise, doivent remplir les conditions suivantes:

1) Etre de religion protestante, réformée, ou israélite
2) Posséder une connaissance pratique de l'anglais
3) Etre âgé de 25 à 40 ans
4) Avoir une formation pédagogique
5) Avoir au moins 5 ans d'expérience dans l'enseignement

Les traitements annuels des diplômés d'université sont basés sur une échelle dont le minimum est de $4500 et le maximum de $9350.

Des délégués du "Protestant School Board" de Montréal se rendront en Europe en février 1964 pour interviewer les candidats.

Ceux et celles qui désireraient de plus amples renseignements au sujet des traitements et des conditions d'engagement sont priés d'écrire immédiatement:

PAR AVION au directeur du service du personnel, Protestant School Board of Greater Montreal, 6000 avenue Fielding, Montréal 29, Québec, CANADA.

accidents
responsabilité civile
maladie
famille
véhicules à moteur
vol
caution

assurances vie

Mutuelle Vaudoise Accidents

Vaudoise Vie

La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

COMPTOIR DE L'ÉLECTRICITÉ en l'Ile

13, quai de l'Ile GENÈVE Tél. (022) 24 44 47

ENSEMBLIER DE CUISINE
APPAREILS ELECTRO-MÉNAGERS

Le Rêve

Cuisinières électriques et à gaz

Pianos - Télévision
Disques - Radios

Le plus beau choix

EXPERTS

SAUTIER & JAEGER
FUSTERIE, 12, GENÈVE

Etudes classiques
scientifiques et commerciales

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums
Diplôme de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12

La bonne adresse pour vos meubles

Choix de 200 mobiliers du simple au luxe

1000 meubles divers

HALLE AUX MEUBLES
TERREAUX 15
LAUSANNE

AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités depuis 15 fr. par mois

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÈBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE

8, Beau-Séjour

Tél. perm. 22 63 70 Transports Suisse et Etranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

Bibliothèque Nationale Suisse
Berne

J. A.
Montreux 1

S. A. DE L'IMPRIMERIE CORBAZ, MONTREUX